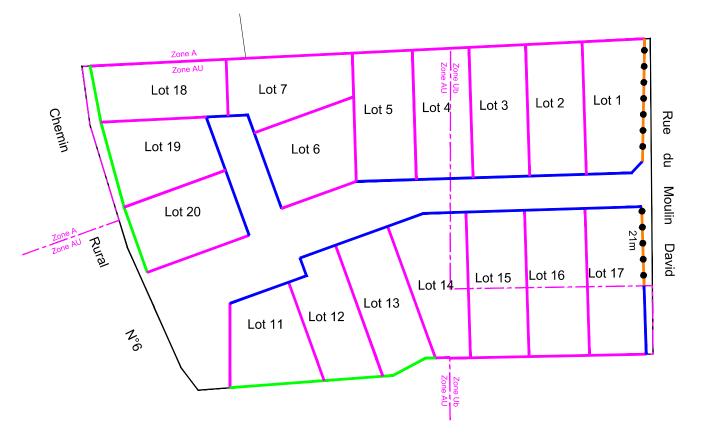


Commune du GUE D'ALLERE

Lotissement Le Champ des Abeilles

SCHEMA DES CLOTURES

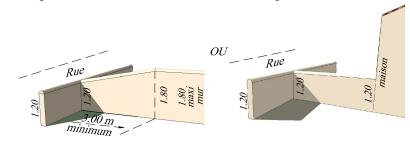




Clôture non obligatoire

Possibilité de clore par un muret d'une hauteur de 1.20m doublé ou non d'une haie d'essences locales variées.

- Mur plein d'une hauteur maximum de 1.80m (faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci contre)
- Grillage d'une hauteur maximum de 1.80m, obligatoirement doublé d'une haie.





- Muret d'une hauteur de 1.20m doublé ou non d'une haie d'essences locales variées. ou
- Mur bahut de 1.20m de hauteur maximum surmonté d'un dispositif à claire-voie, l'ensemble n'excédant pas une hauteur de 1.60m
- Grillage d'une hauteur maximum de 1.80m.

Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées



Département de la Charente-Maritime

Commune du GUE D'ALLERE Rue du Moulin David

Lotissement Le Champ des Abeilles

PLAN DE BORNAGE ET DE VENTE

Lot n° 18

Cadastré: ZB n° 332 Surface : 495 m²

Permis d'aménager n° PA 017186 19 C0003 délivré le 16 décembre 2019 . Modificatif 1 n° PA 017186 19 C003 M01 délivré le 18 janvier 2021.

Plan de situation



Maître d'Ouvrage

GPM IMMOBILIER
Avenue des Fourneaux
17690 ANGOULINS SUR MER
Tél: 05.46.37.03.00

E-mail: contact@gpm-immobilier.com

AERTS ET PLANAS 59, Rue de la République 17300 ROCHEFORT

Architectes

Tél: 05.46.88.07.48

E-mail: Nicolas.aerts@aerts-planas.com

Géomètre Expert

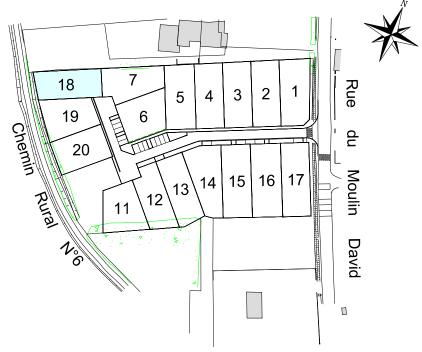
S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES 54, Rue de Vaugouin 17000 LA ROCHELLE Tél: 05.46.43.33.48

E-mail:geometres@bcge17.com

Dessiné le 24 décembre 2019 - complété le 08 octobre 2020 - Modificatif 1 le 01 février 2021

Dossier: 119089

Plan de Situation





Enrobés

Stabilisé calcaire

Herbe

Ligne d'accrochage obligatoire de tout ou partie de la façade de présentation sur la rue de la construction principale.



Zone d'implantation obligatoire de tout ou partie de la façade de présentation sur la rue de la construction principale.



Accès véhicule au lot non clos - Position obligatoire

Bordure béton CR1 ou T1



Dès qu'un point de la construction touche cette ligne, la façade concernée doit comporter au moins une fenêtre d'au moins 1m² de surface.



Caniveau CC1

24.50

Altitude terrain naturel (après travaux de finition) Altitude projet voirie finie

24.50

Aire de présentation des containers pour



Position et dimension à adapter au fonctionnement



Passage piétons

les lots 6, 7, 8, 9 et 10.

Parcellaire cadastral (sans valeur juridique)

Périmètre du lotissement

Limite de zone du PLU



Massifs arbustifs bas



Arbres au port étalé ou d'alignement (Charme, Erable champêtre, Frêne commun, Saule blanc ou Erable elsrijk, poirier fleurs, charme pyramidal...)



Lampadaire existant



Lampadaire à poser Place de stationnement



Place de stationnement P.M.R

Fe:13.30 Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau) Arrivée Eau Potable

Coffret EDF

Boitier de branchement Télécom

Accodrain fonte



Bassin d'infiltration

Borne bois

Ø

Borne OGE implantée

Borne OGE existante Ø

Les altitudes "voirie finie" sont indiquées sur le plan. Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux lots devront en tenir compte lors de l'implantation.

